

Une randonnée proposée par michelfinoulst

Splendide randonnée dans les bois, accessible à tous, constituée partiellement d'une promenade communale fléchée (bois didactique).

 Durée	1h 15
 Distance	4,20 km
 Dénivelé positif	13 m
 Dénivelé négatif	13 m
 Point haut	288 m
 Point bas	275 m

 Difficulté	Facile
 Retour point de départ	Oui
 Activité	Pédestre
 Commune	Gesves
 Région	Condroz



Trace n° 4313329

Description

Le point de départ se situe sur le vaste parking boisé de l'école d'équitation qui propose une grande surface: disponible sauf les jours de compétition.

(D/A) Le circuit commence à l'orée du bois, à gauche lorsqu'on tourne le dos aux bâtiments de l'école.

Parcourir le chemin jusqu'à proximité d'une route.

(1) Bifurquer, à droite avant de rejoindre la route puis de nouveau à droite dans une belle allée gravillonnée.

(2) Au carrefour des chemins, près d'un affût de chasse, prendre le petit chemin à droite. Aller jusqu'au chemin empierré et le prendre vers la droite durant quelques mètres.

(3) Reprendre un chemin à gauche près duquel se trouve un banc-sculpture (avec un descriptif).

(4) À la rencontre d'un chemin gravillonné, reprendre vers la gauche.

À gauche du chemin, se trouvent deux "sculptures" en forme de banc.

Parcourir tout ce chemin jusqu'à revenir près du terrain d'obstacles de jumping.

(5) : Rentrer un peu dans le bois pour reprendre, à gauche, un chemin parallèle au bord de la zone du parking. Sortir du bois et rejoindre le parking (D/A).

Points de passages

 **D/A Parking boisé de l'école d'équitation**
N 50.418593° / E 5.062641° - alt. 275 m - km 0

 **1 Tournant avant la route**
N 50.414073° / E 5.05151° - alt. 285 m - km 0.96

 **2 Croisement à l'affût de chasse**
N 50.418692° / E 5.051173° - alt. 282 m - km 1.52

 **3 Arrivée sur un chemin empierré**
N 50.419936° / E 5.058993° - alt. 287 m - km 2.2

 **4 Chemin gravillonné**
N 50.421757° / E 5.06437° - alt. 287 m - km 2.67

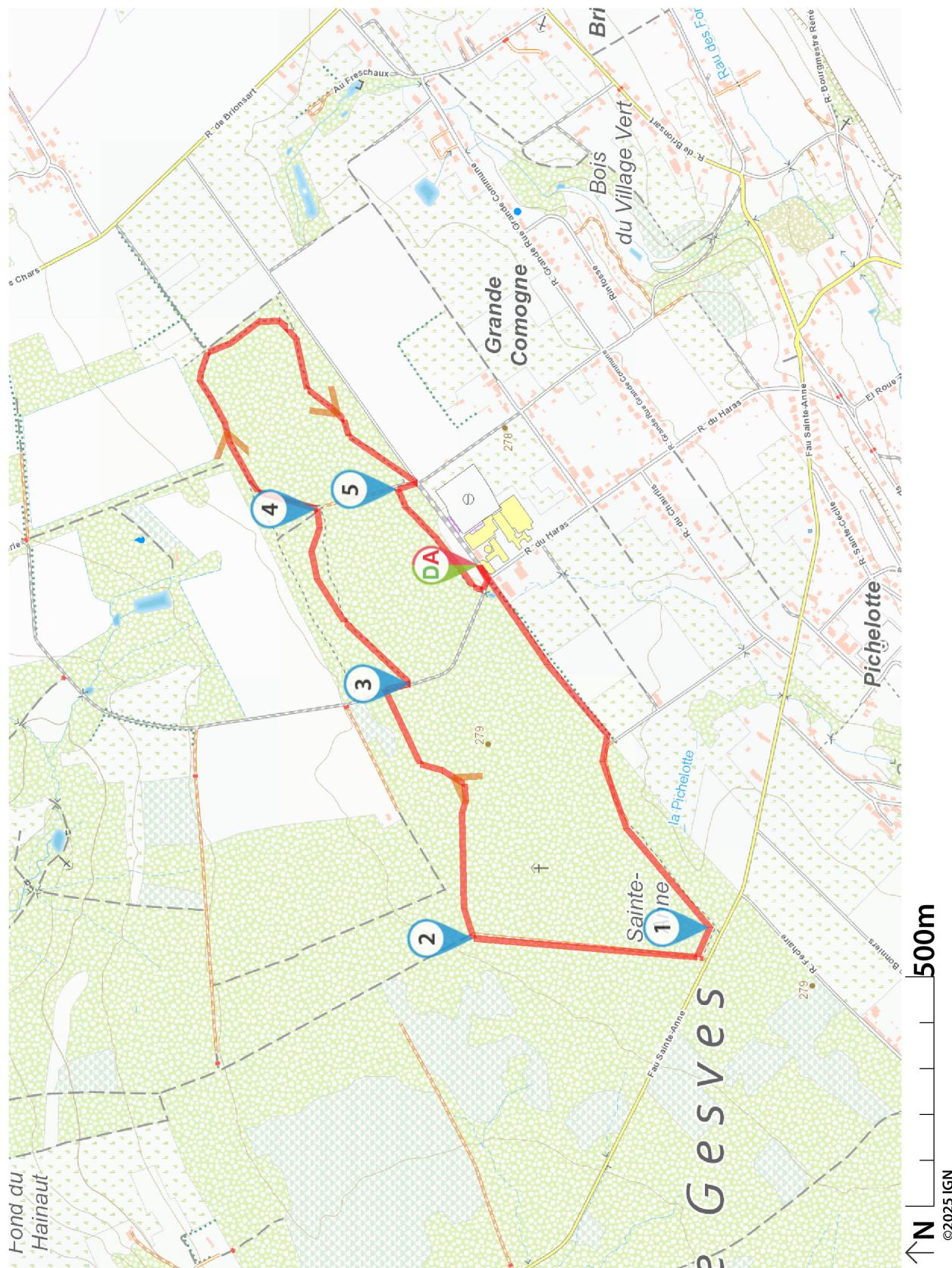
 **5 Chicane pour rentrer dans le bois**
N 50.420183° / E 5.064982° - alt. 284 m - km 3.85

 **D/A Parking boisé de l'école d'équitation**
N 50.418593° / E 5.062641° - alt. 275 m - km 4.2

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-dans-le-bois-de-gesves/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

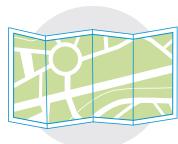
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



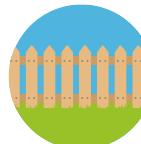
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.